

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

Après avoir ouvert la séance, Jean-Marie BOURGOIN a demandé aux conseillers l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant une convention à signer dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal du Léguer et demande également d'aborder le point 18 avant le point 7. Ces demandes sont acceptées.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2016 DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Jean-Marie BOURGOIN a présenté aux élus ce rapport d'activités.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES DES CHARGES TRANSFEREES A LTC AU 01/01/17

Le Conseil Municipal approuve les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a procédé à l'évaluation définitive des transferts de compétence relatifs au financement du contingent d'incendie et de secours, au Relais Parents Assistants Maternels et à l'aire d'accueil des Gens du Voyage. La commune perçoit 75 590 € d'AC pour l'année 2017.

SALLE SOCIO-CULTURELLE LE PATIO : DEMANDE DE SUBVENTION (DETR)

Le Maire rappelle que la commune a bénéficié d'une subvention de 104 420 € de l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de construction de la salle socio-culturelle, soit 20 % du montant prévisionnel des trois premiers lots. Une subvention de 20 % est sollicitée, toujours dans le cadre de la DETR, pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux estimés à 502 020 € HT.

REALISATION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A PARCOMEUR

Mireille GUENEC, conseillère déléguée aux lotissements, a présenté la convention à intervenir entre la SA d'HLM La Rance et la commune pour la construction de 5 logements (4 T3 et 1 T4) à Parcomeur. La commune s'engage à garantir les emprunts, à hauteur de 50 %, que la Rance sera amenée à contracter ainsi qu'à exonérer cet organisme de toute taxe susceptible de grever ce programme d'habitations à loyer modéré, notamment la taxe d'aménagement.

TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE A L'EGLISE

Sylvie LE LOEUFF explique qu'il est nécessaire de rénover l'éclairage intérieur (passage en LED) de l'église. Les travaux sont estimés à 2 643,62 € HT. Le Conseil sollicite un fonds de concours de 20 % de LTC dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment public.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Afin d'intégrer les dépenses qui ont fait l'objet de décisions prises après le vote du budget primitif (travaux du SDE à Parcomeur notamment) et une nouvelle recette (subvention pour les travaux de construction de la salle), le Conseil a voté 104 420 € de crédits supplémentaires en section d'investissement.

CONVENTION DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LEGUER

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat du Léguer intervenue le 30 juin 2017, le Maire est autorisé à signer la convention permettant d'organiser entre les deux communes membres du syndicat les conditions et les modalités de la dissolution.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Jean ROUXEL a présenté ce rapport : le rendement du réseau a connu une légère baisse, inexplicquée, passant de 92,5 % à 89,6 %, ce qui reste malgré tout d'un bon niveau puisqu'il était de 75 % en moyenne au niveau national en 2015. La consommation moyenne par abonnement domestique a baissé, passant de 63 m³ à 58 m³/an.

Prix de l'eau : le coût au m³ est resté inchangé, soit 2,39 € pour un abonné consommant 120 m³ d'eau par an.

Qualité de l'eau : des contrôles sont effectués régulièrement par l'exploitant et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à la fois sur les unités de production (Kergomar à Lannion et Syndicat de la Baie) et en différents points du réseau. Les contrôles portent sur les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Sur l'ensemble de ces paramètres, aucun dépassement des normes en vigueur n'a été observé et l'eau distribuée pendant l'année a présenté une bonne qualité bactériologique.

BUDGET « EAU » : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Léguer, le Conseil valide l'inscription de crédits supplémentaires en section de fonctionnement (72 026 €) et en section d'investissement (30 000 €).

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 01/01/18

Thierry LE CALVEZ a présenté les nouveaux tarifs proposés par la commission « finances » (voir tableaux ci-joints). Les tarifs sont revalorisés de 1 % sauf les tarifs liés au marché, aux photocopies et à la publicité sur le site internet de la commune. Pour les particuliers ou les associations louant la salle des fêtes jusqu'à 3 H du matin, un forfait de 20 € est ajouté. Par ailleurs, les associations locales pourront bénéficier d'une location à titre gratuit une fois par an. La pose d'une latte commerciale sera facturée 120 €

Sylvie LE LOEUFF précise que les tarifs scolaires seront revus au mois de juin pour une application à la prochaine rentrée scolaire en fonction des résultats d'une phase de test visant à réduire le nombre de repas préparés et non servis.

TARIFS EAU

Jean ROUXEL propose de maintenir les tarifs de l'eau pour le 2^{ème} semestre 2017 et de les augmenter de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2018. Les élus de la commission « eau et assainissement » vont réfléchir à une nouvelle grille tarifaire. Les tarifs des travaux d'eau proposés par LTC (augmentation de 1%) sont validés par les élus.

DEMANDES DE DEGREVEMENT (FACTURES EAU)

4 demandes de dégrèvement pour des factures d'eau sont parvenues en Mairie. Jean ROUXEL rappelle les règles communes (fuite après compteur sur canalisation justifiée par la facture d'un professionnel) et propose d'accepter ces demandes de dégrèvement. Le Conseil accepte ces dégrèvements.

ADHESION AU SDAEP

Compte tenu de la dissolution du Syndicat du Léguer, le Conseil décide, conformément à l'avis de la commission, de ne pas adhérer au SDAEP pour l'année 2018 puisque l'approvisionnement en eau provient de la Ville de Lannion qui n'adhère pas au SDAEP.

CONVENTION D'OCCUPATION POUR UN RELAIS HERTZIEN SUR LE SITE DU CHATEAU D'EAU

Le Maire est autorisé à signer cette nouvelle convention avec les services de l'Etat et LTC.

AVENANT A LA CONVENTION 2017 DE DELEGATION DE GESTION DE L'EAU POTABLE ENTRE LTC ET LA COMMUNE ET REGULARISATION DE LA CONVENTION 2014

Jean ROUXEL explique qu'il a été demandé à LTC de mutualiser l'achat des volumes d'eau mis à disposition sur les communes de Trédrez-Locquémeau et Ploulec'h et de les refacturer à chacune des communes selon les clefs de répartition retenues. Le Maire est autorisé à signer un avenant à la convention de délégation de gestion du 5 septembre 2017 et à celle de 2014 afin d'y intégrer une régularisation de dépenses (2 609,92 €HT à répartir entre les deux collectivités).

MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Le Conseil approuve les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire en lieu et place du régime indemnitaire existant à compter du 1^{er} janvier 2018.

REVISION DU VOLUME GLOBAL ANNUEL D'HEURES TRAVAILLEES

Le Maire rappelle que les agents communaux travaillent 1561 H pour un temps de travail légal de 1 607 H (- 2 jours dits de fractionnement). Il propose de rétablir ce temps de travail en supprimant la journée dite « du Maire » et la récupération des jours fériés tombant un samedi ou un dimanche, soit deux ou trois

jours selon les années, la différence étant régularisée sur les heures complémentaires effectuées par les agents ou les RTT. Les cycles de travail ne sont pas modifiés. Le Conseil valide cette proposition étudiée au préalable par la commission « personnel ». Le Maire précise que cette augmentation du temps de travail sera en partie prise en compte dans la revalorisation du régime indemnitaire à intervenir.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE 2018/2019

Sylvie LE LOEUFF informe les élus que le décret du 27 juin 2017 permet aux communes de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi à la prochaine rentrée scolaire. L'avis de la commune doit être conforme à celui du Conseil d'Ecole qui se réunira au cours du mois de janvier. Elle précise que toutes les communes composant le Sivu Aod Ar Brug devraient revenir à la semaine de 4 jours l'année prochaine et que le centre de loisirs sera donc ouvert toute la journée du mercredi. Sur proposition de la commission scolaire et compte tenu des effets néfastes de la réforme constatés par les enseignants (élèves plus fatigués et énervés, moins concentrés), le Conseil valide la demande de dérogation pour l'année scolaire 2018/2019, sous réserve que le Conseil d'Ecole émette le même avis.

4 abstentions : Sylvain CAMUS qui, d'une part, souligne le surcoût pour les parents qui travaillent et, d'autre part, la qualité des ateliers mis en place qui plaisent aux enfants ; Rémy POMMELLEC qui met en avant les problèmes que cela va engendrer pour le personnel scolaire et qui regrette qu'il n'y ait pas eu de consultation des parents d'élèves sur ce sujet ; Mireille GUENEC et Jean ROUXEL.

AUTORISATION POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2018

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2018, les dépenses d'investissement du budget principal à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017.
2 abstentions : Jean ROUXEL et Rémy POMMELLEC.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Bulletin municipal** : il sera distribué à compter du vendredi 15 décembre.
2. **Repas de Noël à l'école et marché de Noël** : le mardi 19 décembre.
3. **Cérémonie des vœux** : le samedi 13 janvier à 11 H à la salle des fêtes.